

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 50 (2000)

Heft: 3: Economie politique = Politische Ökonomie

Buchbesprechung: Frontières de France. De l'espace au territoire XVIe-XIXe siècle
[Daniel Nordman]

Autor: Walter, François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

raient pratiquer le blasphème comme une marque d'appartenance, dans un système de reconnaissance réciproque. Les sources de la répression, encore bien partiellement et insuffisamment exploitées, souffrant souvent des inconvénients de la faiblesse quantitative des séries disponibles, confirment partiellement cette représentation, mais montrent aussi l'importance à accorder, plus qu'au statut social, aux circonstances dans lesquelles le blasphème est prononcé, décisives ; en ce sens le blasphème, s'intègre bien dans cette imprégnation des sociétés par le recours à la violence verbale et surtout physique, que toutes les études de criminalité d'Ancien Régime ont mise à jour. La liaison blasphème-insulte-voies de faits est extrêmement fréquente devant les tribunaux, et l'est de plus en plus du XVI^e au début du XVIII^e siècle: «le blasphémateur [assimilé à un malfaiteur] est donc moins poursuivi pour les propos qu'il tient que pour la vie qu'il mène» (p. 120).

Cette évolution se retrouve dans celle du regard des juristes et des théologiens, et finalement on assiste au XVIII^e siècle à un déclin progressif de la répression du blasphème et – sauf notables exceptions – à un adoucissement de la pénalité, aussi bien, en France, dans les premières instances que devant les juridictions d'appel. Les juristes construisent une approche nouvelle, moins absolue, de ce crime, en fonction des circonstances de sa commission et de sa dangerosité sociale. Certains théologiens tendent aussi à rapprocher la gravité du blasphème de la conscience du mal. Ces tendances relèvent de mutations profondes des fondements politiques et religieux de l'Europe du XVIII^e siècle, liaison dont Alain Cabantous fait une analyse pénétrante. Avec la Révolution, le blasphème, loin de disparaître, reçoit un nouveau fondement, lié aux nouvelles sacralités patriotiques. Ce statut sera remodelé dès la Restauration par l'Eglise, qui verra les blasphémateurs surtout parmi les ennemis du pouvoir dont elle est redevenue un pilier, mais elle ne pourra pas réengager l'Etat dans la répression. Son discours sera d'autant plus ferme.

La démonstration d'Alain Cabantous est brillante, sa démarche est très stimulante. Elle témoigne d'une connaissance intime des mentalités populaires, de la pensée juridique et théologique, des pratiques sociales et répressives de l'Ancien Régime, en particulier français. Si certaines de ses conclusions, en particulier celles qui reposent sur les sources de la répression, peuvent paraître parfois un peu fragiles, la cohérence et la pertinence de l'ensemble du propos est indiscutable. Ce livre servira désormais de référence indispensable à toute étude du blasphème, domaine du reste en chantier; à ce propos, on signalera le grand intérêt de l'analyse systématique des registres des consistoires protestants helvétiques, qui reste partiellement à faire.

Philippe Henry, Neuchâtel

Daniel Nordman: **Frontières de France. De l'espace au territoire XVI^e-XIX^e siècle.** Paris, Editions Gallimard, 1998. 644 p. (Bibliothèque des histoires).

De l'espace au territoire ou comment, dans l'étendue indéterminée du finistère européen, a pris place au cours de l'histoire un Etat, une nation nommée France. Comment s'est-on préoccupé de définir ses bornes puisque par essence un territoire pour exister doit être fini? La construction territoriale, qu'une perception a posteriori a tort de prétendre organique, implique donc la recherche des limites. Or, cette finitude ne s'invente pas d'un coup, elle ne s'impose pas d'évidence même si l'archétype d'une France idéale que l'on puise chez César déjà est véhiculé avec constance. Dès le XVII^e siècle, les manuels d'histoire insistent sur une coïncidence supposée entre histoire et nature: l'agencement des rivières et des montagnes procéderait d'une harmonie voulue par le créateur. Serait-ce déjà l'af-

firmation d'une conviction selon laquelle la France s'inscrirait dans des «frontières naturelles»? Tellement manipulée pour reconstruire au XIX^e siècle une logique du territoire français, cette notion politique n'existe à vrai dire pas formellement dans les sources. Tout au plus, quand le concept est présent sous d'autres dénominations, les bornes de cet espace naturel ne sauraient se fixer sur le seul Rhin pour ne retenir que l'exemple quasi emblématique du problème. Encore faudrait-il – condition nécessaire – que l'histoire et la nature coïncident. Le plus souvent cependant, la France ne remplit pas vraiment toute l'étendue à laquelle on aimerait assigner d'hypothétiques limites naturelles.

Frontières et limites, deux termes clés loin d'être synonymes, tant s'en faut. Certes, limite renvoie dans la longue durée à un sens linéaire: on fixe des limites. Frontière, par contre, fait problème. Le mot appartient au vocabulaire militaire et signale une zone fluctuante d'insécurité, de risque de transgression et de conflit latent que les Etats se doivent de surveiller. C'est précisément dans les provinces frontières que l'on établit des limites. Cependant, l'évolution du mot frontière vers son emploi courant aujourd'hui s'achève au début du XIX^e siècle. La frontière perd son caractère mouvant pour se déterminer, à l'amiable si possible, avec des voisins. «La paix des limites est ainsi devenue la paix des frontières», écrit Daniel Nordman. La substitution dit plus que son seul contenu sémantique. Elle justifie un vaste processus de discrimination spatiale pour conduire à l'achèvement de la construction du territoire national.

Jusqu'au XVII^e siècle, le modèle de territorialité dominant a été celui de l'étendue. Vacante spatialement, la forme France imprègne la mémoire. Les souverains s'emploient à l'emplir d'une souveraineté effective en utilisant des images spatiales flottantes: les quatre rivières à l'Est (Escaut, Meuse, Saône, Rhône) puis le Rhin; au sud, tantôt au-delà, tantôt en deçà des Alpes.

Au XVII^e siècle, lignes et lieux commencent à se dessiner. C'est ce deuxième modèle de territorialité qui constitue l'articulation majeure du livre. Comment rendre compte de ce changement de conception territoriale sinon par une enquête au-delà des mots, au-delà des grands textes politiques dans la pratique quotidienne du territoire. Nordman a pris le risque de dépouiller le plus méticuleusement possible les archives immenses qui disent le territoire (sources militaires, diplomatiques et cartographiques, dans le foisonnement de leurs détails répétitifs). L'accumulation des procès-verbaux de limites, les reconnaissances de droit, la constance des levés cadastraux, les lentes entreprises de bornages, les contestations innombrables aux marges de l'Hexagone, tout concourt à façonner un territoire avec parfois, comme pour dédommager l'historien de sa patience, quelques manifestations hautement symboliques, tel le cérémonial fastueux de l'île de la Conférence sur la Bidassoa en 1659 où se rencontrent Louis XIV et Philippe IV. Mais c'est bien à l'échelle microscopique que s'observe l'essentiel. Au-delà des phrases continuellement répétées par les manuels, – du style «le traité de Münster a donné l'Alsace à la France» –, Nordman choisit la complexité à grande échelle pour débusquer une réalité qu'il serait anachronique de penser en termes d'espace compact, voire même de visualiser. Ce qui est cédé à la France lors des grandes négociations diplomatiques, c'est moins un territoire que des lieux aux statuts juridiques très divers. Seule la politique dite des «réunions» permettra de tisser le territoire, ou comme le dit joliment l'auteur de «tramer une chape continue à partir de mailles lâches et dispersées». Autrement dit, au XVII^e siècle, un territoire ne se décrit pas d'abord par ses limites mais par l'assemblage des unités qu'il contient. Sur le terrain, on ar-

pente en spirale là où nous aurions aujourd'hui le réflexe de l'instantané cartographique avec ses lisières de couleur bien dessinées.

Dès la seconde moitié du XVII^e siècle toutefois, commence à s'affiner une troisième pratique de la territorialité, celle de la régularisation systématique des confins. Comme si une rationalité à l'œuvre aux marges du royaume s'employait à «extraire définitivement le territoire de l'espace». Au XVIII^e siècle la construction du territoire a besoin d'une unité juxtaposable et coextensive aux droits qui pèsent sur elle. Le village constitue le premier grain territorial, dont l'assemblage renvoie presque automatiquement à une image visuelle, celle des plages de la cartographie dûment délimitées. D'où l'emploi de plus en plus fréquent du terme même de limite dans les innombrables entreprises de régulation des confins et les interminables négociations productrices d'énormes archives, générées par des services (secrétariat d'Etat, bureau des limites) assignées à cette tâche. La procédure est souvent très technique. Les batailles de titres et reconnaissances de droits fréquentes au XVII^e siècle cèdent le pas aux pratiques sur le terrain qui évaluent très précisément ce qu'implique l'échange de territoires, indispensable aux rectifications de frontières. L'exemple de la principauté de Porrentruy l'illustre finement avec au préalable, comme à Boncourt, des habitants partagés entre les deux souverainetés. Ici, l'assainissement des frontières et la rectification des anomalies respectent à chaque fois l'intégrité des villages. Elle est dûment balisée, la limite, par des centaines de bornes où figurent de chaque côté les armes des deux souverains, le roi et le prince-évêque. La frontière, dans son acception contemporaine, est née.

Comme pour nous convaincre que les choses en histoire ne sont jamais simples, Nordman ajoute à son enquête un beau chapitre sur les frontières linguistiques, expression commune aujourd'hui mais dont le développement est en porte-à-faux par rapport aux frontières politiques. Ce n'est que tardivement que la langue est perçue comme un dispositif spatial; la territorialité des langues ne préoccupe guère avant le premier Empire. C'est donc durant la première moitié du XIX^e siècle que des prétentions territoriales fondées sur la langue se développent. Les cartes linguistiques servent à identifier des communautés nationales. Pour les dessiner, on doit tracer des limites, alors même – ultime clin d'œil à une longue histoire – que les frontières de langues, par définition espaces flous et mouvants, renvoient à la vieille définition zonale multiséculaire d'origine guerrière.

On l'aura compris, l'ouvrage de Nordman ne saurait se ramener à quelques thèses simples. Il appelle un apprivoisement par un lent cheminement. Le lecteur aurait loisir de s'y perdre si la problématique subtile n'avait été, comme c'est le cas ici, particulièrement bien construite. L'histoire des territoires, la compréhension des enjeux spatiaux, sociaux et symboliques qu'elle recouvre, a trouvé avec Daniel Nordman une manière de perfection. En effet, sur des thèmes trop longtemps confinés à une érudition poussiéreuse (la vieille géographie administrative à juste titre décriée), l'auteur innove magistralement. Il réconcilie intelligemment la tradition de la recherche érudite avec les hypothèses les plus neuves. Empruntant aux diverses disciplines (droit, science politique, analyse spatiale), il joue sur les changements d'échelle pour qualifier un objet sans cesse en mouvement. Il a su ainsi allier avec bonheur le registre du réel le plus concret avec celui des représentations symboliques. Pour une fois, le rêve de la grande politique ou de la grande histoire a rendez-vous avec la pratique quotidienne du villageois des confins. Sans références à des traités ou des techniques, ce dernier sait intimement les différences

inscrites dans le sol parce qu'il les vit. C'est de la négociation entre ces deux registres de la perception que procède le territoire. Il fallait ce gros livre pour le démontrer.

François Walter, Genève

Dominique Dirlewanger: Les services industriels de Lausanne. La révolution industrielle d'une ville tertiaire (1896–1901). Lausanne, Antipodes, 1998, 169 p.

Dominique Dirlewanger nous offre une analyse intéressante de la reprise par les pouvoirs publics, la commune de Lausanne dans ce cas-ci, de secteurs économiques produisant pour l'intérêt général. Disons-le d'emblée, cette publication de belle facture est un outil appréciable pour une prise de conscience élargie de l'importance des archives d'entreprises publiques. A l'heure des politiques de privatisation, il est grand temps d'entreprendre une histoire des services publics en Suisse, de leur création, leur développement... (et leur fin?). A plus petite échelle, cette monographie essaie de montrer que la politique de rachat de réseaux industriels privés par la commune est concomitante avec les débuts d'une politique économique communale traduisant l'espoir d'une industrialisation d'une ville alors essentiellement tournée vers le tourisme et le commerce.

Après avoir expliqué le pourquoi du retard industriel de Lausanne ainsi que les débuts de l'intervention de la commune dans l'économie pendant le dernier quart du 19^e siècle, D. Dirlewanger aborde la problématique de la création des Services industriels lausannois (SIL) à travers les trois exemples de «l'étatisation» des réseaux du gaz, de l'eau et de l'électricité. En effet, le système de concessions octroyées par les communes à des entreprises privées ayant souvent le monopole sur un secteur de service a montré ces limites. Pour Lausanne, l'exemple de la Société lausannoise d'éclairage et de chauffage au gaz (SLECG) est édifiant. En raison de versements de dividendes importants (jugés trop élevés par la commune), les prix du gaz sont surfaits par rapport à la moyenne suisse, et les investissements ne permettent pas de renouveler et de moderniser un réseau vieillissant. Concernant le secteur de la distribution des eaux, Dirlewanger relève pertinemment qu'il s'agit de «la partie la plus conflictuelle de la création des SIL». Plusieurs sociétés privées exploitent un réseau caractérisé par un développement anarchique. Deux groupes s'affrontent: l'un, représenté par les milieux touristiques soutenus par les radicaux, monopolise l'eau dite alimentaire (eau de source), plus chère, et qui ne répond plus aux besoins d'une population en augmentation; l'autre, représenté par des industriels (tannerie, imprimeries, etc.) appuyés par les libéraux, exploite les eaux provenant du lac pour leurs besoins. Ajoutons à cela un manque flagrant d'entretien des conduites et finalement, des dangers sanitaires importants. Tout est donc prêt pour une ingérence communale. Enfin, le secteur de l'électricité, là aussi, est en main privée; il sera racheté pour faire face à l'extension du réseau (tramway, industrie) et donc de la production.

Un point fort de ce travail est une analyse comparative des trois secteurs – gaz, eau et électricité – qui permet la mise en évidence des points convergents et divergents des différents processus de rachat des réseaux privés par la commune. De plus, D. Dirlewanger étudie les différents réseaux politico-économiques qui s'affrontent soit pour le maintien dans le privé de ces secteurs soit pour le rachat par la commune. Grâce à l'utilisation de la prosopographie, l'auteur met intelligemment en évidence non seulement les conflits d'intérêts entre la ville et les privés mais aussi la position parfois ambiguë de certains décideurs, à la fois représentant les